

REGION NORD-BELGIQUE

CONDITIONS TARIFAIRES ET INSCRIPTIONS 2012

PRIX PAR PERSONNE

	Hôtel A	Hôtel B	Hôtel C
Train de pèlerinage en TGV 2 ^{ème} cl. assise	585 €	550 €	530 €
Supplément chambre individuelle	120 €	100 €	90 €
Malades logés à l'Accueil Marie Saint Frai, voyage en TGV compris			405 €
Accompagnants logés avec les malades à l'Accueil Saint Frai			490 €

Une inscription n'est retenue que si elle est accompagnée d'un acompte minimum de 100 € par personne (sauf pour les malades et handicapés). Le solde est à verser le 20 avril au plus tard.

Pèlerins venant de BELGIQUE :

Ils peuvent se rendre à TOURCOING pour rejoindre la gare TGV d'où partira le train spécial du pèlerinage. A la demande de 20 personnes au minimum et ceci au moins 3 semaines avant le départ, des cars de ramassage peuvent être organisés pour acheminer les pèlerins vers la gare de TOURCOING. Des frais de transport seront alors demandés en supplément, au prorata du nombre de participants par cars.

Indications pour le voyage en TGV : Le voyage se fera de jour et sur une seule journée. Notre train spécial sera composé d'une rame TGV qui partira de TOURCOING pour s'arrêter aussi à PARIS en gare du Nord, afin de desservir la région Ile-de-France. La continuité du voyage se fera ensuite en direct jusqu'à LOURDES. La rame TGV comporte 2 voitures de 1^{ère} classe. Elles seront réservées pour les malades et les handicapés nous accompagnant en pèlerinage. Tous les autres pèlerins voyageront en 2^{ème} classe.

Hôtels toutes catégories :

Douches et WC dans la chambre (Hôtels situés à proximité des Sanctuaires)

- **Cat. A :** Hôtel La Chapelle, Hôtel Angleterre
- **Cat. B :** Hôtel Métropole, Hôtel Notre-Dame de Lourdes
- **Cat. C :** Hôtel Corona, Hôtel Concorde

Chambres individuelles : Leur nombre est très limité. Elles seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

CES PRIX COMPRENNENT :

- la cotisation à l'Association des Pèlerinages Franciscains
- le voyage en train spécial TGV et le transport en car à l'hôtel
- le logement et les repas à Lourdes en pension complète (sans les boissons)
- le panier repas dans le train au retour
- le Manuel et l'Insigne du Pèlerinage
- l'assurance « Accident - Responsabilité civile – Rapatriement »
- la contribution pour la rénovation des Accueils de malades
- les frais généraux du pèlerinage et les services permanents d'accompagnateurs spirituels

Ces prix ont été établis au 1.1.2012. Ils pourront être modifiés en cas d'augmentation générale des tarifs.

FRAIS D'ANNULATION :

*Toute annulation doit être signifiée le plus rapidement possible **par écrit**, le cachet de la poste faisant foi.*

Les annulations pour un désistement donneront lieu à une retenue suivant les règles ci-après :

- Plus de 30 jours avant le départ 67€ par personne (frais de dossier non remboursables)
- Entre 30 et 15 jours 25 % du prix du pèlerinage
- Entre 14 et 2 jours 50 % du prix du pèlerinage
- Moins de 2 jours avant le départ 100 % du prix du pèlerinage

Aucune assurance annulation n'est souscrite par la direction. Cette assurance est facultative et sera à la charge des participants.



AVIS IMPORTANTS

PELERINS MALADES Ils doivent demander leur inscription à :
Mme. Danièle LEBRIEZ

203 Rue Edouard Vaillant / 59100 ROUBAIX

Tél. : 03.20.75.83.23 Courriel : jean.lebriez@wanadoo.fr

Permanences du lundi au vendredi de 14h. à 19h.

Ou directement au secrétariat région NORD-BELGIQUE (voir coordonnées ci-dessous)

OFFRANDES POUR LES MALADES ET HANDICAPES

Les pèlerins qui désirent faire une offrande pour les malades peuvent le faire en réglant l'acompte ou le solde du pèlerinage, en précisant bien « **pour les malades** ». Les dons peuvent aussi être transmis directement à l'Hospitalité Franciscaine. Sur demande expresse, un reçu pourra être établi par la Direction des Pèlerinages Franciscains.

NOTA-BENE

°La Direction se réserve le droit d'attribuer un autre hôtel que celui demandé, mais dans la même catégorie.

°Les chèques (postaux ou bancaires) doivent être établis uniquement au nom de « **Pèlerinages Franciscains** » (seul intitulé valable).

ASSOCIATION « PELERINAGES FRANCISCAINS »

Les Pèlerinages Franciscains constituent une Association Loi 1901 pour se conformer à la Loi de 1992 sur le tourisme. Tout participant au Pèlerinage doit être membre de l'Association en s'acquittant d'une cotisation de 15 €. Les prix annoncés incluent cette cotisation qui en aucun cas ne peut être remboursée.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pèlerinages Franciscains

Mme. Monique DESTAILLEURS - 48, Rue Mignard - 59100 ROUBAIX

Tél. 03.20.02.99.97 Courriel : monique.destailleurs@orange.fr

Ou Tél. 03.20.73.34.99 (Mme. Marie-Louise LEMAIRE) Courriel : lemairhom@orange.fr

Permanences : mardi à vendredi de 14.00 à 19.00

Pour la Belgique :

Frère Didier VAN HECKE – Av. du Chant d'Oiseau, 2 – B-1150 BRUXELLES

Tél. 02 761 42 53 – Portable : 04 99 40 29 55 – Courriel : didier.vh@free.fr

Ou à la centrale de renseignements au ☎ 03.89.81.65.36 (Mr. Mathieu BAUMLIN)

Permanences : du lundi au vendredi de 11.00 à 18.00

